

déi Lénk

MOTION 2

Luxembourg, le 24 février 2022

La Chambre des Députés,

- vu la volonté du gouvernement d'augmenter substantiellement l'offre de logements abordables ;
- vu la création du Fonds spécial de soutien au développement du logement dont une mission principale est l'acquisition de potentiel foncier pour y développer des logements abordables ;
- vu la note n°29 de l'Observatoire de l'Habitat qui met en évidence que les personnes physiques (64,2%) et personnes morales (20%) détiennent la grande majorité des terrains en zones d'habitations et mixtes, tandis que l'Etat (1,6%), les Fonds (4,8%) et les communes et syndicats de communes (7,1%) en détiennent nettement moins ;
- considérant que la dynamisation de l'acquisition de potentiel foncier destiné à la construction de logements par les autorités publiques est une condition sine qua non pour accélérer la création de logements abordables à moyen et à long terme ;
- considérant que le gouvernement entend mettre en œuvre des modifications en matière d'imposition du foncier visant à réduire la rétention foncière ;
- considérant que les acteurs privés de la promotion immobilière mettent en œuvre des stratégies poussées en matière de prospection immobilière en y dédiant des ressources importantes ;
- considérant que le Fonds spécial n'est pas doté d'un dispositif comparable en matière de prospection immobilière ;

invite le gouvernement

- à développer la prospection immobilière dans le cadre des missions du Fonds spécial afin de dynamiser l'acquisition de potentiel foncier destiné à la création de logements abordables ;
- à présenter une stratégie d'acquisition de potentiel foncier pour le Fonds spécial.

Myriam Cecchetti

Nathalie Oberweis